



Ville de Castelnaudary

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative à la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Castelnaudary

Par arrêté municipal n°2022-0005 du 6 janvier 2023, Monsieur le Maire de Castelnaudary a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°2 du PLU, procédure prescrite par arrêté municipal du 11 octobre 2022, en vue de son approbation par le conseil municipal.

Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 16 jours consécutifs :

DU MARDI 31 JANVIER 2023 A 8H30 AU MERCREDI 15 FEVRIER 2023 A 17H30.

Le dossier de modification n°2 du PLU, et notamment son rapport de présentation, décrit le territoire, explique le projet et évalue les incidences du projet sur l'environnement. L'ensemble des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête (dont la dispense d'évaluation environnementale émise par l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement) est joint au dossier et peut donc être consulté dans les mêmes conditions.

A cet effet, Monsieur Jean-Luc ROUX a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par Monsieur le Président du tribunal administratif de Montpellier par décision n° E22000145/34 du 15 novembre 2022.

Le siège d'enquête publique est établi à la Mairie de Castelnaudary
Hôtel de Ville - Cours de la République - BP 1100 - 11491 Castelnaudary Cedex

Le dossier, au format papier et numérique, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés et consultables à la mairie de Castelnaudary, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (17h le vendredi)).

Le dossier d'enquête publique est aussi consultable, pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le site internet de la commune, à l'adresse : <https://ville-castelnaudary.fr/fr/urbanisme-et-logement/enquetes-publiques>
- sur un poste informatique réservé à cet effet à la Mairie de Castelnaudary – service urbanisme
 - Au service urbanisme de la Commune

Le public pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations, propositions et contrepropositions sur les registres d'enquête ; les adresser par écrit à la Mairie à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur ; ou les adresser au commissaire enquêteur via l'adresse électronique suivante : modificationplu@ville-castelnaudary.fr.

Toutes les observations seront publiées, dans les meilleurs délais sur le site internet : <https://ville-castelnaudary.fr/fr/urbanisme-et-logement/enquetes-publiques> ; et seront recevables jusqu'au 15 février 2023 à 17h30.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la Mairie de Castelnaudary :

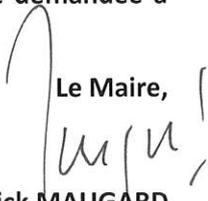
- le Mardi 31 janvier 2023 de 9h00 à 12h00 ;
- le Mardi 7 février 2023 de 9h00 à 12h00 ;
- le Mercredi 15 février 2023 de 9h00 à 12h00.

Son rapport et ses conclusions transmis à Monsieur le Maire dans un délai d'un mois à expiration de l'enquête seront tenus à disposition du public à la Mairie et sur le site internet : <https://ville-castelnaudary.fr/fr/urbanisme-et-logement/enquetes-publiques>

Toute information concernant le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme pourra être demandée à Monsieur le Maire de la Commune de Castelnaudary.

A Castelnaudary, le 6 janvier 2023,



Le Maire,

Patrick MAUGARD